Informations générales

Cycle BTSA

❖ **La formation** s'effectue sur **deux années scolaires.**

❖ **Le régime de l'alternance** au cours des deux ans est globalement le suivant : 2 semaines en stage et 2 semaines en formation scolaire.

Les stages sont obligatoires. La répartition et le type de stage sont établis en accord avec le moniteur responsable et en fonction du plan de formation.

La formation se fait à la Maison Familiale en qualité de demi-pensionnaire, d'interne-externé, ou d'interne (places limitées).

❖ **Les étudiants** qui optent pour le régime "d'interne-externé" devront respecter très scrupuleusement les horaires des repas (ou prévenir le cuisinier).

❖ **Les cours ont lieu du lundi au vendredi :**

- lundi	→	9h00-12h00	13h00-17h00
- mardi	→	8h00-12h00	13h00-17h00
- mercredi	→	8h00-12h00	13h00-17h00.
- jeudi	→	8h00-12h00	13h00-17h00
- vendredi	→	8h00-13h00.	

La Maison Familiale propose aux étudiants la possibilité d'un accompagnement individuel et de soutien en fin de journée (de 17h à 18h). La présence n'est donc pas obligatoire.

Tout étudiant retardataire doit impérativement se présenter au secrétariat et se rendre ensuite en classe avec un mot de retard.

❖ **Du fait de la formation modulaire** et du **contrôle en cours de formation**, il est nécessaire que chaque étudiant prenne véritablement sa formation en charge par un **travail soutenu** et une **conduite responsable.** La présence en cours et en stage est de fait obligatoire dans ce type de formation et d'évaluation.

Une bibliographie vous sera communiquée à la rentrée scolaire.

L'assiduité et la ponctualité conditionnent l'obtention de bons résultats et feront l'objet d'un contrôle régulier. Toute absence à un contrôle en cours de formation (CCF) entraînera la note de zéro sans la présence d'un certificat médical.

En cas d'absence, **l'étudiant ou sa famille est tenue d'informer l'établissement le jour-même** (téléphone, courriel, télécopie…). Sur demande du secrétariat, l'étudiant ou la famille devra produire les documents justifiant l'absence.

Avant de réintégrer l'établissement après une absence, l'étudiant doit se présenter au secrétariat.
Si un étudiant doit : être absent, arriver en retard en cours, sortir avant l'heure prévue …, Il conviendra d'en faire PAR ÉCRIT une demande dûment justifiée.
Il est à noter que, dans ces cas, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée.

Pour les étudiants, toute absence en entreprise ou à l'établissement doit être signalée le jour-même et être justifiée. L'arrêt de travail doit être envoyé à l'entreprise et une copie à l'établissement.

MFR Garachon Lambesc
Domaine de Garachon • 13410 Lambesc • 04 42 57 19 57 • mfr.lambesc@mfr.asso.fr • www.garachon.org

Le cas des jours fériés
Lorsqu'un jour est férié, l'élève ne va pas en classe ni en stage. Si le jour férié est un mardi, compte tenu du nombre d'internes absents, il n'y a pas de cours lundi et mardi. Si le jour férié est un jeudi, pour les mêmes raisons, il n'y a pas de cours jeudi et vendredi. Si le jour férié est un mercredi, il y aura cours lundi et mardi, puis jeudi et vendredi. Concernant les périodes de stage, les ponts ne sont pas systématiques et dépendent des pratiques de l'entreprise.

❖ Les étudiants du cycle BTS devront respecter la vie générale de l'établissement (respect d'autrui, respect du matériel et des locaux, tenue vestimentaire correcte, participation à la vie collective ...).

Le cadre professionnel des formations à la Maison Familiale exige rigueur et tenue. L'étudiant sera **renvoyé chez lui** pour toute tenue négligée ou inadaptée.

Les objets non adaptés à la formation ne sont pas tolérés à la Maison Familiale où les sessions sont centrées sur le travail scolaire.

L'utilisation des téléphones portables est autorisée, en dehors des locaux et à certains horaires. En dehors de ces périodes, le téléphone devra être éteint et rangé. Tout manquement à cette règle (sonnerie durant les heures de cours, de repas, utilisation inadéquate …) se traduira par la confiscation de l'appareil et une restitution à l'étudiant en fin de session.

Le non-respect du droit à l'image et l'atteinte à l'intégrité physique et morale d'une personne (élève, personnel de la Maison Familiale, maître de stage) par quelque moyen que ce soit (internet, réseaux sociaux, SMS …) **fera l'objet d'une sanction.**

Les multimédias (téléphones portables, ordinateurs), les sites et réseaux sociaux …, doivent être utilisés dans les conditions de droits et de devoirs imposées par les lois en vigueur. Toute utilisation d'un multimédia qui viendrait porter préjudice à la Maison Familiale, à l'un de ses acteurs, ou qui impliquerait des acteurs de la Maison Familiale (jeunes, équipe pédagogique et de vie résidentielle …), que ce soit au sein de la Maison Familiale ou à l'extérieur de celle-ci, sera sévèrement sanctionnée.

Pour réduire les risques de vol, il est fortement déconseillé aux étudiants d'apporter **des bijoux et objets de valeur**. La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée dans ce cas.

❖ Pour les étudiants internes : ***l'internat n'est pas un dû, il est un service rendu aux étudiants.***
Tout manquement aux règles de vie (document accepté en début d'année) entraînera immédiatement une radiation de la qualité d'interne.

❖ L'entrée de l'établissement est interdite à toute personne étrangère.

❖ L'accès à l'internat est réservé uniquement aux internes.

Pour les étudiants qui utilisent leur propre moyen de transport, un parking leur est réservé. L'accès aux véhicules est **STRICTEMENT INTERDIT** en dehors des heures d'arrivée et de départ. L'étudiant qui ne respecterait pas cette obligation se verra refuser l'accès à la Maison Familiale avec son véhicule.

Dans le cadre du respect du Décret n° 2006 - 1386 du 15 novembre 2006, il est rappelé qu'**il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.** Le non-respect de cette règle entrainera une exclusion systématique de l'établissement pendant 2 jours. Les élèves de plus de 16 ans avec autorisation parentale ou les élèves majeurs peuvent fumer à certains horaires dans une zone prévue à cet effet à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement.

Pour **arrêter de fumer**, faites-vous aider en appelant le :
0 825 309 310 (0,15€/min, Tabac Info Service)

MFR Garachon Lambesc
Domaine de Garachon • 13410 Lambesc • 04 42 57 19 57 • mfr.lambesc@mfr.asso.fr • www.garachon.org

Déroulement de la formation

Classe de Brevet de Technicien Supérieur - Production Horticole

La formation est basée sur le principe de l'alternance :

- Périodes en milieu professionnel : stages,
- Périodes à la Maison Familiale : enseignement, selon le rythme de 15 jours/15 jours en général.

Les périodes en milieu professionnel sont **obligatoires** et se répartissent ainsi avec des adaptations possibles en fonction du projet professionnel :

PREMIÈRE ANNÉE

Thèmes	Stages
• *apprentissage des techniques horticoles de base et de gestion du travail et des équipements*	Stage de 6 à 8 semaines en exploitation horticole
• *approche d'un autre secteur de production ou des techniques d'expérimentation*	Stage de 2 ou 4 semaines sur une exploitation, un centre d'expérimentation ou de recherche, ou sur une entreprise en amont ou en aval de la production
• *synthèse des connaissances*	Stage de 2 ou 4 semaines sur une exploitation horticole ou un centre d'expérimentation
• *donner à la formation une autre dimension*	Séjour de 4 semaines à l'étranger

MFR Garachon Lambesc
Domaine de Garachon • 13410 Lambesc • 04 42 57 19 57 • mfr.lambesc@mfr.asso.fr • www.garachon.org

DEUXIÈME ANNÉE

Thèmes	Stages
• *synthèse des connaissances*	Stage de 10 semaines minimum sur une exploitation horticole, qui donnera lieu à la rédaction d'un rapport et de fiches de situations professionnelles vécues (SPV) présentés lors de l'examen
• *approfondir et diversifier ses connaissances*	Stages de 6 à 8 semaines sur des exploitations horticoles ou des organismes de recherche, de distribution, pour compléter, approfondir et diversifier sa formation

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

① Ces stages seront effectués dans des exploitations ou organismes différents.

② La Maison Familiale possède un fichier d'adresses pour la recherche des lieux de stage. Néanmoins, les propositions des étudiants peuvent être prises en considération si elles correspondent aux objectifs de stage.

③ Certains stages demandent une mobilité de la part de l'étudiant.

④ L'ensemble des stages donne lieu à la réalisation de travaux écrits pouvant servir de support pour le contrôle en cours de formation (CCF).

⑤ Un certain nombre de modules spécialisés sont mis en place dans la formation (méthodes d'expérimentation, filières et commercialisation, Module d'Initiative Locale) :

MFR Garachon Lambesc
Domaine de Garachon • 13410 Lambesc • 04 42 57 19 57 • mfr.lambesc@mfr.asso.fr • www.garachon.org

Déroulement de la formation

Classe de Brevet de Technicien Supérieur - Production Horticole

Apprentissage

La formation est basée sur le principe de l'alternance :

- Périodes en milieu professionnel : contrat d'apprentissage
- Périodes à la Maison Familiale : enseignement, selon le rythme de 15 jours/15 jours en général.

PREMIERE ANNEE ET DEUXIEME ANNEE

Thèmes	Entreprises
• *apprentissage des techniques horticoles de base et de gestion du travail et des équipements, synthèse des connaissances*	Apprentissage en exploitation horticole ou centre d'expérimentation (fleurs, légumes, arboriculture, pépinière). Ce stage donnera lieu à la rédaction d'un rapport et de fiches de situations professionnelles vécues (SPV) présentés lors de l'examen

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

① L'entrée en formation ne sera effective qu'après la signature du contrat d'apprentissage.

② Les stages donnent lieu à la réalisation de travaux écrits pouvant servir de support pour le contrôle en cours de formation (CCF).

③ Un certain nombre de modules spécialisés sont mis en place dans la formation (méthodes d'expérimentation, filières et commercialisation, Module d'Initiative Locale)

MFR Garachon Lambesc
Domaine de Garachon • 13410 Lambesc • 04 42 57 19 57 • mfr.lambesc@mfr.asso.fr • www.garachon.org